

**Comité local d'information et de concertation  
dépôt pétrolier de Haute-Savoie**

**le président du CLIC du DPHS  
aux  
membres du CLIC**

nos références : 20111208 compte rendu du CLIC

Chambéry, le 08/12/11

Affaire suivie par : Jean-Philippe BOUTON  
jean-philippe.bouton@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04.79.62.81.85 – Fax : 04.79.69.51.61

**Objet :** Groupement Pétrolier de Haute-Savoie  
Compte rendu du CLIC du 8 décembre 2011

**PJ :** le compte rendu  
la feuille de présence  
la présentation du DPHS

Mesdames et messieurs,

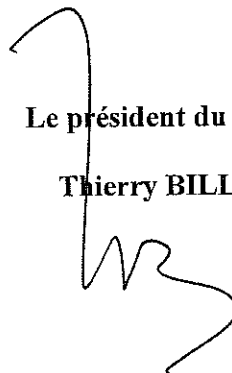
Conformément aux dispositions prévues par le décret ministériel n°2005-82 du 1<sup>er</sup> février 2005, une réunion du comité local d'information et de concertation (CLIC) du DPHS s'est tenue le 8 décembre 2011 dernier en mairie d'Annecy.

Vous voudrez bien trouver ci-jointe, pour avis, une proposition de compte rendu de cette réunion ainsi que la feuille de présence associée.

Je vous prie de d'agrée, mesdames et messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

**Le président du CLIC**

**Thierry BILLET**



**destinataires  
membres du CLIC du DPHS**

- Administrations**
- monsieur le préfet
  - monsieur le directeur du service interministériel de défense et de protection civiles
  - madame la directrice départementale de la protection des populations
  - monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
  - monsieur le directeur départemental des territoires
- Collectivités territoriales**
- monsieur le maire de Seynod
  - monsieur le maire d'Annecy
  - monsieur le président de l'association de maires
  - monsieur le président du conseil régional
- Exploitants**
- monsieur le chef du dépôt du dépôt pétrolier de Haute-Savoie
  - monsieur le directeur de la SNCF
  - monsieur le directeur de la SIBRA
  - monsieur le directeur de la SPMR
- Riverains**
- monsieur le président de la CCI
  - monsieur le proviseur du lycée GORDINI de Seynod
  - monsieur le président de l'association de défense de l'environnement contre les nuisances (ADEN),
  - monsieur le président de la FRAPNA
- Salariés**
- monsieur le secrétaire du comité d'entreprise des Raffineries du Midi

---

---

**CLIC DPHS**  
Compte-rendu de la réunion  
8 décembre 2011  
en mairie d'Annecy

Ont assisté à la réunion du CLIC : cf. la feuille de présence en annexe.

Le président du CLIC (monsieur Thierry BILLET), adjoint à la mairie d'Annecy, a ouvert la réunion vers 9 h 30 après avoir présenté les excuses de monsieur RAFFY, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie, pour son absence.

Il a regretté que le DPHS n'ait pas, malgré plusieurs demandes explicites, diligenté un membre de son CHSCT pour représenter le collège salariés.

Le DPHS (Vincent MADIOT) a répondu que la loi ne prévoit pas de CHSCT pour un dépôt de la taille de celui d'Annecy qui présente 6 salariés et aucun « protégé ». En outre, il a souligné qu'il est difficile pour l'exploitant de détacher un opérateur sans perturber l'activité du dépôt.

Le président du CLIC (monsieur Thierry BILLET) a insisté sur la nécessité d'une représentation des salariés. Il a précisé que la prochaine réunion du CLIC sera conditionnée au respect de cette condition. Il a demandé que lui soit transmise la convocation faite par le DPHS du représentant des salariés.

Monsieur BOUTON, de la DREAL et secrétaire du CLIC a proposé un ordre du jour (voir les transparents joints en annexe au présent compte rendu) qui n'a pas fait l'objet de demandes de modifications particulières.

#### **Présentation du bilan des actions de DPHS en matière de prévention des risques**

Le DPHS (Vincent MADIOT) a présenté l'état des lieux de l'année 2011, selon les modalités prévues par l'article 5 du décret du 1<sup>er</sup> février 2005 portant sur l'organisation des CLIC.

L'ensemble de sa présentation figure en annexe au présent compte rendu.

#### **Temps d'échanges**

Le SDIS (capitaine Yvonnick REY) a rappelé, qu'à l'occasion de l'exercice du 23 novembre dernier, a été constaté fortuitement par les services de secours, que les deux réserves d'eau de 360 m<sup>3</sup> étaient indisponibles. Il a déploré la non information préalable du SDIS qui a provoqué des difficultés importantes lors du déroulement du scénario d'intervention.

Le DPHS a précisé qu'une capacité de 1000 m<sup>3</sup> a été mise en route en 2011. Elle a vocation à compenser ces deux réserves qui sont anciennes et qui présentent des traces de corrosion importantes.

Le SDIS et le président du CLIC (monsieur Thierry BILLET) se sont étonnés de ce changement de « stratégie » soudain, annoncé à l'occasion d'un CLIC. Il avait été décidé en effet, à l'occasion d'une précédente réunion, que l'ensemble des capacités (soient 1000 m<sup>3</sup>+ 720 m<sup>3</sup>) devaient être en service.

Par ailleurs, le SDIS a signalé que, contrairement à ce qui était indiqué dans les documents à sa disposition, il ne lui a pas été possible de connecter 6 engins, mais seulement 4. En d'autres termes, le SDIS a demandé qu'une information sûre et continue sur les capacités d'extinction (bâches, réseaux, pompes,...) soit transmise au service de secours.

Le SDIS a demandé également le remplissage immédiat des deux bâches de 360 m<sup>3</sup> (sauf contre-indication technique justifiée).

Le service en charge de la protection civile (monsieur Laurent LENOBLE) a confirmé que la décision a été prise de maintenir en service l'ensemble des capacités. Il a également demandé une information sûre et régulière de la part du DPHS.

Monsieur CADOUX (ville de Seynod) s'est inquiété de l'opérabilité des moyens de défense contre un incendie si un accident survient alors que les deux bâches de 360 m<sup>3</sup> ne sont pas disponibles.

Le DPHS a souhaité rappeler qu'il a opté, au titre de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010, pour une stratégie de lutte en « autonomie totale » (article 43 de l'arrêté cité). C'est-à-dire qu'il s'est engagé à maintenir disponibles des moyens propres en équipement et en personnel (article 43-2) pour garantir la disponibilité des capacités et des débits. Le SDIS n'interviendrait qu'en cas de « mode dégradé », c'est à dire si un problème intervenait sur son système de pompage. Dans un tel scénario, les pompiers viendraient se connecter sur la capacité de 1000 m<sup>3</sup>, d'un volume suffisant pour lutter contre les effets du phénomènes dangereux le plus important.

Le président du CLIC (monsieur Thierry BILLET) a jugé cette annonce de changement de stratégie comme « inacceptable » et a demandé qu'une réunion d'urgence soit organisée entre le DPHS, le SDIS, la protection civile et la DREAL pour que soit validée, une fois pour toute, la stratégie de lutte contre l'incendie (l'exploitant devra à ce titre apporter les éléments au regard de l'annexe 5 de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010). Devra notamment être prise en compte l'impossibilité de puiser dans le THIOU comme l'exercice l'a montrée.

Monsieur CADOUX (ville de Seynod) a souhaité connaître les moyens d'action du préfet dans une telle situation.

Le service en charge de la protection civile (monsieur Laurent LENOBLE) a expliqué que l'exploitant a pour obligation de maintenir disponible les capacités en eau et en émulseur nécessaires à la lutte contre le phénomène dangereux majorant. Ce dernier doit également informé en continu l'ensemble des services de l'état compétents en cas de modification. Le SDIS, de son côté, peut se prononcer sur la pertinence des moyens retenus par l'exploitant.

La C2A (monsieur Christian LEPINARD) a précisé que les capacités du DPHS dépendent du réseau d'eau public. Il s'est également étonné du manque d'information dont il dispose.

Le DPHS a regretté cette situation. Il a néanmoins fait savoir qu'il dispose d'une procédure qui précise la conduite à tenir en cas d'incident, comme par exemple celui qui a eu lieu sur le réseau JEANNE.

Monsieur le proviseur du lycée GORDINI (Patrick BERMOND) a souhaité que soit clarifiée la stratégie de mise à l'abri des élèves en cas d'incident.

Le président du CLIC (monsieur Thierry BILLET) a rappelé que le lycée se situe au-delà du périmètre PPI

\* \*  
\*

Le président du CLIC (monsieur Thierry BILLET) a, en conclusion, déploré l'attitude du DPHS et a proposé de clore ainsi la réunion du CLIC. Il a demandé qu'une nouvelle réunion soit programmée en tout début d'année 2012 avec, comme préalable (et condition sine qua non) :

- la présence d'un membre du collège « salariés » ;
- la présence du directeur général des Raffineries du Midi ;
- la justification de l'absence de CHSCT au sein des Raffineries du Midi ;
- la validation de la stratégie de lutte contre l'incendie (au travers d'une réunion à tenir entre le DPHS et les différents services de l'Etat compétents) ;
- la mise à niveau du système d'information en temps réelle de toute modification intervenant sur le dépôt et notamment de ses capacités d'extinction ;
- la clarification de la procédure interne définissant la conduite à tenir (notamment en termes d'information) en cas d'accident du travail ou plus généralement d'incident sur le dépôt ;
- la mise à jour des plaquettes d'information du public.

# **ANNEXES**

**Ordre du jour**

**Présentation DPHS**

**Feuille de présence**

# CLIC DPHS

8/12/2011

Nom	Service	Signature
BILLET Thierry	Mairie Annecy	W3
BUIER Mayke	Mairie ANNECY	M. Bouvier
LÉPINARD Christian	C2A	
Mercier Francis	Sibra	
BERMOND Patrick	Pronteur LP Amédée Gordini	
BOSSONNEY Georges	CG74	
VERDAU Vincent.	DPHS.	
MAZOT Uweub	DPHS	
CATON Marcel	Mairie Seynod	CS
BENEVINE David	Mairie de Seynod	
BIANCHI Daniel	Mairie de Seynod Parc Technique	B. M.
LENOIRE Laurent	Sécurité Civile - Préfecture	H
BENOIT Laurent	Sécurité Civile - Préfecture	LB
DEFRES Georges	FRAPNA H.S.	
CNE REY Monnick	SDIS 74.	
L <sup>ts</sup> THOMAS Sébastien	SDIS 74 CSP Annecy	
JP. BOUON	DREAL	